



Entente
Oise-Aisne



COMMISSION HYDROGRAPHIQUE Aisne aval

Séance du 7 avril 2023
en présentiel et visioconférence

Relevé de conclusions

Liste des présents

Nom, prénom	Organisme, fonction
SUPERBI Franck	Entente Oise-Aisne, président de la commission hydrographique Oise confluence Communauté de communes des Lisières de l'Oise, Vice-président
FAVROLE Bernard	Maire d'Attichy et délégué suppléant Entente Oise-Aisne pour la Communauté de communes des Lisières de l'Oise
MIGNARD Jean-Luc	Maire de Choisy-au-Bac (visio)
BOILET Daniel	Adjoint au Maire de Choisy-au-Bac
GERAULT Nicolas	Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable, président Adjoint au maire de Mercin-et-Vaux
GAGE Hubert	Communauté de communes des Lisières de l'Oise, directeur général des services
ARSAC Didier	Communauté de communes des Lisières de l'Oise, directeur services techniques
HIBLOT Axelle	Communauté de communes Retz en Valois, directrice services techniques (visio)
BLIN Maxime	Communauté de commune d'Oulchy-le-Château, chargé de développement Environnement (visio)
DWORNIK Marie	Union des syndicats de l'Aisne, chargée de mission ruissellement
CORNET Jean-Michel	Entente Oise-Aisne, directeur des services
ANDRE Marjorie	Entente Oise-Aisne, directrice de l'appui aux territoires
ABERKANE Yahia	Entente Oise-Aisne, Chargé des ouvrages et digues
DESLAURIER Laurène	Entente Oise-Aisne, responsable des relations publiques
PARIS François	Entente Oise-Aisne, chargé de mission PAPI (visio)
FRAYON Thierry	Entente Oise-Aisne, chargé de mission ruissellement

Propos introductif

M. SUPERBI souhaite la bienvenue aux participants et remercie toutes les personnes présentes et en visio. Il indique que cette commission se réunit pour la seconde fois. Il précise que deux présentations vont être effectuées : l'une concerne les missions et actions de l'Entente Oise-Aisne, et l'autre du syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable.

Le territoire Aisne aval

Les présentations sont disponibles sur le site Internet de l'Entente Oise-Aisne dans la rubrique dédiée au territoire Aisne aval ([Les territoires > Aisne aval> - Entente Oise Aisne \(oise-aisne.net\)](#)).

Dans un premier temps, Mme ANDRE présente les structures compétentes en matière de GEMA, PI et ruissellement le bassin hydrographique.

Les systèmes d'endiguement

M. ABERKANE détaille les systèmes d'endiguement présents sur le territoire et explique la démarche réglementaire de classement des ouvrages.

Le système d'endiguement d'Attichy :

La zone protégée est : 5 à 8 ha pour les entreprises et les établissements publics de la zone industrielle.

Le niveau de protection proposé en l'état actuel de la digue sera la crue décennale + 10 cm avec une possibilité d'augmenter le niveau de protection selon les besoins.

M. FAVROLE s'interroge sur la nécessité d'avoir une digue qui assure un niveau de protection supérieur, pour la crue centennale par exemple. Il indique qu'une protection contre la crue trentennale lui semble suffisante. En effet, les travaux à effectuer sur le système d'endiguement pour assurer une protection plus importante risquent d'être coûteux.

M. CORNET explique que ce sont les mesures compensatoires qui risquent d'être coûteuses. Une réflexion et étude plus approfondies sont nécessaires pour définir les possibilités d'augmentation du niveau de protection. Il indique également que les entreprises sont tributaires des assurances qui demandent souvent une protection contre la crue centennale. Il propose de diligenter un cabinet d'études agréé pour étudier les différentes options possibles.

M. ABERKANE précise qu'il est possible de créer un déversoir de sécurité au niveau du parking ce qui permettra d'augmenter le niveau de protection jusqu'à la Q20.

M. FAVROLE ajoute que certaines entreprises ont déjà pris les devants et effectué des travaux pour rehausser les bâtiments et se protéger contre la crue centennale.

Les systèmes d'endiguement de Choisy-au-Bac :

- Avenue de Verdun

M. MIGNARD indique que le dispositif Inond'action est le plus adapté pour ce secteur. Il précise également que 2 maisons sont inondées chemin des cossins et souhaite proposer également le dispositif aux propriétaires. M. BOILET indique qu'une réunion publique sera prochainement organisée pour informer du dispositif et que les habitants de la rue du président Roosevelt également concernés par les problématiques inondations ont été informés.

- Rue de l'Aisne

M. MIGNARD précise que la fermeture du système d'endiguement nécessite l'installation d'un batardeau pour protéger ce secteur. M. ABERKANE indique qu'il est bien prévu et arrivera prochainement.

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

Diagnostic global des vulnérabilités de la vallée

Mme ANDRE explique qu'un diagnostic global des vulnérabilités de la vallée de l'Oise a été engagé. Des démarches avec les opérateurs de réseaux électriques et eau sont en cours pour évaluer les réseaux et bâtiments potentiellement impactés par les inondations. Des ateliers « résilience » ont eu lieu en mars, pour un meilleur partage de connaissances avec les élus, services de l'Etat, SDIS, opérateurs de réseaux... Elle présente les cartes d'enjeux et invite les élus à apporter des informations complémentaires si possible. Elle indique que les élus et services des collectivités peuvent s'approprier ces informations qui peuvent être utiles pour la gestion de crise (PCS, PICS) et pour les projets d'aménagements de territoire.

M. FAVROLE indique qu'une étude sur le captage des eaux est effectuée par la CCLO qui peut être ajoutée à ce diagnostic. M. SUPERBI indique en outre qu'un PICS a été élaboré sur la CCLO.

L'étude des zones d'expansion de crues

Mme ANDRE explique qu'une étude de potentialité de reconquête des zones d'expansion de crues est en cours et présente les différents secteurs identifiés sur le territoire. Cette étude est financée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Fonds Barnier. Elle invite les élus à alimenter la réflexion sur la base des cartes présentées en version de travail, si possible :

- Bucy-le-Long : M. GERAULT invite Mme ANDRE à contacter directement le maire de la commune.
- Soissons : à ce jour le bureau d'étude n'a reçu aucun retour de la SNCF suite à une demande de possible connexion sous la voie ferrée.
- Pommiers : l'intérêt hydraulique n'est pas avéré du fait de la remontée de nappe.
- Attichy : M. FAVROLE précise qu'en crue les étangs de Couloisy situés à proximité peuvent provoquer les inondations.
- Berneuil-sur-Aisne : M. SUPERBI précise qu'un projet de ferme photovoltaïque à proximité sur la commune de Trosly-Breuil est en cours et que l'enquête publique a été clôturée le 7 avril.
- Choisy-au-Bac, la possibilité d'effectuer une brèche dans un merlon est à étudier.

Le ruissellement

Mme ANDRE explique la démarche de l'Entente pour la gestion du ruissellement. L'étude diagnostic et la concertation sont réalisées en régie. Après l'installation des aménagements, l'Entente se charge de l'entretien annuel. Elle présente ensuite la programmation 2023. Les secteurs qui ont donné lieu à des échanges sont mentionnés ci-dessous.

Attichy, ru de Milleville

M. FRAYON explique que les accords de principe ont été donnés par les agriculteurs rencontrés pour les travaux de ruissellement. La concertation va se poursuivre.

M. FAVROLE souhaite qu'une réunion soit organisée avec tous les acteurs une fois les conventions signées avec l'ensemble des exploitants. Cela permettra de faire une information sur l'ensemble du programme d'aménagement établi à l'issue de la concertation.

Nampcel, ru de Vassens et ru du moulin

M. SUPERBI précise que des travaux doivent être effectués par le Conseil départemental. M. CORNET dit avoir été saisi par les services de la voirie départementale et qu'une réunion est programmée courant avril en mairie de Nampcel.

Jaulzy, ru de Bourbon et Aisne

M. SUPERBI indique que le transfert de la N31 au département n'est pas encore acté. Il est donc nécessaire d'avancer sur ce projet en parallèle. Une réunion va être organisée avec l'Entente, les communes traversées par la N31 et la CCLO.

M. SUPERBI remercie M. FRAYON pour son travail auprès des élus locaux et des contacts pris dans chaque commune concernée par des problèmes de ruissellement.

Syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable

Mme DWORNIK présente le périmètre d'intervention et les compétences exercées par le syndicat du bassin versant de l'Aisne navigable.

Elle présente également sur les différents territoires, les actions réalisées et en cours pour :

- la gestion du ruissellement : sous-bassins du ru du Voidon à Mercin-et-Vaux, du ru de vauxbain à Vauxbain, du ru de Retz à Puisieux-en-Retz, du ru de Bourbon à Montigny-Lengrain et Ressons-le-Long, du ru de Launoy ainsi que du ru de Vandy à Mortefontaine ;
- la GEMA : travaux de désembâclement achevés sur le ru de Vandy, étude préalable au PPRE des affluents rive droite de l'Aisne, restauration de la continuité écologique d'un seul à Cuise-la-Motte, étude de restauration de la continuité écologique sur le ru de Vandy.

Elle indique également qu'un guide du riverain concernant ses devoirs et obligations a été réalisé par le syndicat. M. SUPERBI précise que la CCLO ne l'a pas reçu. Elle s'engage à le lui fournir prochainement.

M. ARSAC indique que la CCLO a lancé un schéma directeur des eaux pluviales dans sa globalité. Il souhaite que le syndicat de bassin de l'Aisne navigable et que l'Entente Oise-Aisne puissent en prendre connaissance et abonder en informations si nécessaire. Il précise qu'un comité de pilotage va être mis en place et que les deux structures y seront associées.

M. SUPERBI clôt les débats en remerciant les participants et les intervenants et ajoute que ces commissions sont très utiles pour permettre à tous les acteurs d'échanger de vive voix sur des problématiques complémentaires.